



Rapport du Vérificateur général
du Québec
à l'Assemblée nationale
pour l'année 2014-2015

Vérification
de l'optimisation des ressources

Faits saillants

Automne 2014

Photo de la page couverture
Hôtel du Parlement, *Daniel Lessard*, Collection Assemblée nationale



**Rapport du Vérificateur général
du Québec
à l'Assemblée nationale
pour l'année 2014-2015**

Vérification de l'optimisation des ressources

Faits saillants

Automne 2014

La forme masculine employée dans le texte désigne aussi bien les femmes que les hommes, le cas échéant.

Table des matières

Chapitre 1 Observations du vérificateur général par intérim, M. Michel Samson

Chapitre 2 Crédit d'impôt pour solidarité

Chapitre 3 Réussite scolaire des jeunes de moins de 20 ans

1 Introduction

1 L'Assemblée nationale du Québec confie au Vérificateur général le mandat de favoriser, par la vérification, le contrôle parlementaire sur les fonds et autres biens publics. Ce mandat comporte, dans la mesure jugée appropriée par le Vérificateur général, la vérification financière, celle de la conformité des opérations avec les lois, les règlements, les énoncés de politique et les directives, ainsi que la vérification de l'optimisation des ressources. Son champ de compétence s'étend principalement au gouvernement et à ses organismes et comprend également les fonds versés sous forme de subventions.

2 Dans le rapport qu'il soumet à l'Assemblée nationale, le Vérificateur général signale les sujets découlant de ses travaux qui méritent d'être portés à l'attention des parlementaires. Le document est livré sous forme de tomes. Ce tome-ci est consacré à des travaux de vérification de l'optimisation des ressources réalisés au cours des 12 derniers mois. Il renferme entre autres les constatations, les conclusions et les recommandations afférentes à ces travaux.

3 Le premier chapitre donne au vérificateur général l'occasion d'établir un contact plus personnel avec le lecteur. Dans le présent chapitre, j'énumère certains travaux que j'ai effectués et qui sont d'intérêt pour la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise. Je fais également le point sur les travaux de vérification de l'optimisation des ressources en cours dans certaines sociétés d'État. D'autre part, j'exprime ma volonté de contribuer à l'amélioration des finances publiques. Une présentation sommaire des autres chapitres termine le tout.

2 Commission d'examen sur la fiscalité québécoise

4 Le 12 juin 2014, afin d'améliorer la compétitivité du régime fiscal et de revoir l'ensemble des dépenses fiscales, le gouvernement a annoncé la création de la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise (commission Godbout). Cette commission doit déterminer des mesures permettant de réduire de 650 millions de dollars les dépenses fiscales, et ce, pour aider le gouvernement à parvenir au « déficit zéro » dès le budget 2015-2016. Elle doit également formuler des recommandations afin de :

- stimuler la croissance économique et la création de richesse, notamment en revoyant l'importance relative des impôts et des taxes perçus ;
- favoriser une redistribution de la richesse qui est équitable pour tous les Québécois ;
- assurer un financement adéquat des services publics.

5 Au cours des dernières années, mes prédécesseurs et moi avons mené des missions de vérification qui traitent d'éléments relatifs aux mesures fiscales. Les résultats de ces vérifications figurent dans les rapports qui ont été déposés à l'Assemblée nationale. Notons les missions suivantes :

- Soutien financier aux entreprises culturelles (2007-2008, tome III) ;
- Interventions gouvernementales dans le secteur minier (2008-2009, tome II) ;
- Crédit d'impôt pour la construction et la réfection majeure de chemins et de ponts forestiers (2010-2011, tome II) ;
- Non-production de déclarations à Revenu Québec – Impôts, taxes et retenues à la source (printemps 2013).

6 En outre, le chapitre 2 du présent tome contient les résultats d'une vérification de l'optimisation des ressources associée au même sujet. Cette mission porte sur la gestion du crédit d'impôt pour solidarité.

7 Afin d'aider la Commission dans ses travaux, j'ai cru utile de l'informer de différents points que j'ai soulevés au fil des ans et qui peuvent alimenter la réflexion des membres. C'est pourquoi j'ai recensé certains des principaux constats et recommandations formulés dans ces rapports, qui peuvent avoir un lien avec les travaux de la Commission. Bien que certaines missions datent de quelques années, plusieurs constats m'apparaissent toujours d'actualité et peuvent s'appliquer à d'autres mesures fiscales. Ils sont regroupés sous les thèmes suivants :

- Conception des mesures : l'insuffisance des analyses menant à la détermination des paramètres et des critères liés à une nouvelle mesure afin d'optimiser l'atteinte des objectifs ;

- Encadrement dans la mise en œuvre des mesures : le manque de précision des règles, les difficultés liées à l'application des critères relatifs aux mesures fiscales et l'absence de mise à jour de ces critères (cet encadrement favoriserait un processus de traitement objectif et équitable des demandes) ;
- Admissibilité des demandes : le peu d'analyses des demandes de crédits, le manque de vérification des éléments déclarés ainsi que l'insuffisance des pièces justificatives (dans ces situations, il est impossible de conclure que les exigences afférentes à l'obtention des crédits sont respectées) ;
- Production de l'information de gestion : l'insuffisance de l'information de gestion disponible pour évaluer objectivement l'efficacité et l'efficience des mesures ;
- Suivi et évaluation des mesures : le peu de suivis des mesures fiscales ainsi que le manque d'évaluation des résultats et des coûts y afférents ;
- Application des sanctions : l'application non uniforme des pénalités et des amendes prévues dans les lois fiscales.

8 J'ai déposé aux membres de la Commission un document de travail dans lequel j'ai recensé, pour chacun des rapports, des constats et des recommandations qui se rapportent à l'un ou à l'autre des six thèmes mentionnés ci-dessus. J'ai invité les membres de la Commission à consulter les rapports complets qui sont disponibles sur le site Internet du Vérificateur général.

3 Vérification de l'optimisation des ressources dans les sociétés d'État

9 À la suite de la modification législative apportée à la loi constitutive du Vérificateur général en juin 2013, je peux désormais effectuer des vérifications de l'optimisation des ressources auprès des organismes du gouvernement (auparavant appelés *entreprises*), sans qu'une entente soit conclue au préalable avec le conseil d'administration (à une exception près, la Caisse de dépôt et placement du Québec).

10 Ce changement à la *Loi sur le vérificateur général* a pour but d'accroître l'efficacité du contrôle parlementaire sur des sociétés d'État d'envergure, telles qu'Hydro-Québec (produits de 12,9 milliards de dollars), Loto-Québec (produits de 3,5 milliards), la Société des alcools du Québec (ventes de 2,9 milliards), la Commission de la construction du Québec (revenus de 1,4 milliard).

11 Comme je l'ai mentionné dans le chapitre 1 du tome que j'ai déposé en juin dernier, j'ai entamé des travaux auprès de quatre sociétés d'État concernées par le changement législatif : Loto-Québec, la Société des alcools du Québec, la Société des établissements de plein air du Québec et Hydro-Québec.

12 Dans les trois premières sociétés, plusieurs entrevues ont été menées à ce jour et un nombre important de documents ont été rendus disponibles et font présentement l'objet des analyses nécessaires. D'ailleurs, je prévois publier des rapports de vérification concernant ces entités dans les prochains tomes de vérification de l'optimisation des ressources.

13 Pour sa part, Hydro-Québec a suggéré de donner à mon équipe une série de sessions d'information portant sur ses principales activités, ce que nous avons accepté. Les sessions, au nombre de sept, se sont échelonnées de juillet à octobre 2014.

14 Bien que ces sessions soient de qualité et utiles à la prise de connaissance, elles ne peuvent remplacer les travaux de vérification qui doivent être réalisés par mon équipe conformément aux méthodes de travail en vigueur. C'est pourquoi mes collaborateurs ont demandé à Hydro-Québec certains documents et ont exprimé la volonté de rencontrer des membres du personnel afin de pouvoir mener dans un délai raisonnable des travaux de vérification de l'optimisation des ressources qui susciteront l'intérêt des parlementaires. Pour faire suite à ces demandes, des rencontres ont débuté récemment, ce qui me paraît de bon augure pour la suite des choses.

15 Mon but n'a pas changé : il s'agit toujours d'obtenir de toutes les sociétés d'État la collaboration qui me permet de respecter l'esprit de ma loi et, par conséquent, de favoriser une plus grande transparence et d'accroître l'efficacité du contrôle parlementaire. Je continuerai d'informer les parlementaires de l'évolution de la situation, comme l'exige la *Loi sur le vérificateur général*.

4 Contexte budgétaire

16 Je suis fort sensible au contexte budgétaire difficile dans lequel le Québec se trouve actuellement. À cet égard, il est normal qu'une institution comme celle que je dirige contribue à l'effort collectif demandé. C'est pourquoi j'ai entrepris récemment différentes actions en ce sens.

17 D'abord, j'ai informé le Bureau de l'Assemblée nationale que je participerais, au même titre que les ministères et les organismes, à l'effort de rationalisation de mes dépenses pour l'exercice budgétaire 2014-2015. Je diminuerai de 2 % la masse salariale et de 3 % les dépenses de fonctionnement tout en m'assurant de maintenir la qualité de mes travaux.

18 Ensuite, j'ai amorcé une réflexion afin de revoir l'ensemble de mes activités, ce qui me permettra d'apprécier la valeur ajoutée de chacune et d'évaluer dans quelle mesure ces activités contribuent à l'atteinte de ma mission. Il faut se rappeler que, dans les dernières années, des missions et des mandats additionnels ont été confiés au Vérificateur général, mais qu'il n'y a pas eu d'ajout d'effectifs. Mentionnons les exigences liées à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, la vérification de l'optimisation des ressources dans les sociétés d'État sans entente préalable avec les conseils d'administration, en plus de vérifications particulières et des travaux relatifs à la mise à jour économique et financière de novembre 2013.

19 Si l'engagement indéfectible des 250 membres de mon personnel a rendu possible la publication des travaux demandés jusqu'à maintenant, je suis conscient de la nécessité d'apporter des ajustements afin de maintenir la capacité de l'organisation de répondre aux attentes des parlementaires dans l'avenir. C'est pourquoi il est nécessaire de choisir parmi les missions que je réalise celles qui ont le plus grand impact sur le contrôle parlementaire et la gestion des fonds publics.

20 Enfin, parallèlement à la revue de mes activités, j'ai entrepris l'élaboration des prochaines orientations stratégiques de l'organisation. Le plan stratégique en vigueur se terminant le 31 mars 2015, l'opportunité m'est offerte d'adapter le prochain plan au contexte gouvernemental actuel et d'y inclure le fruit des réflexions concernant mes activités.

5 Sommaire du contenu du présent tome

21 Dans ce tome, je livre les résultats de deux missions que j'ai menées au cours des derniers mois. Les paragraphes suivants donnent un aperçu de chacun des sujets.

22 Dans le chapitre 2, je présente les résultats de mes travaux relatifs au crédit d'impôt pour solidarité. Je traite d'abord de la conception du crédit d'impôt ainsi que du suivi des résultats fait par le ministère des Finances du Québec. Je souligne que les prévisions du ministère ont été largement dépassées. Ce fait peut s'expliquer notamment par des lacunes dans l'analyse des différents scénarios possibles et dans le processus d'évaluation de la dépense fiscale. Ensuite, je m'intéresse à la façon dont Revenu Québec a implanté et géré cette mesure fiscale. Enfin, je mentionne dans mes constats que Revenu Québec n'a pas mis en place tous les contrôles nécessaires pour déterminer l'admissibilité des ménages et s'assurer qu'ils reçoivent les sommes auxquelles ils ont droit.

23 Les enjeux associés à la réussite scolaire des jeunes de moins de 20 ans font l'objet du chapitre 3. Je soulève dans ce chapitre que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport exerce un leadership insuffisant auprès des commissions scolaires et qu'il ne fait pas preuve de vision intégrée à l'égard de la persévérance et de la réussite scolaires. Des manquements ont été observés, entre autres dans l'information de gestion et la détermination des orientations. J'aborde aussi la mise en place des conventions de partenariat avec les commissions scolaires, lesquelles visent à renforcer la gestion axée sur les résultats. Je mentionne également que le cycle de gestion entre le ministère, les commissions scolaires et leurs établissements n'est pas encore au point. Chaque acteur a des améliorations à apporter à sa façon de faire afin de maximiser les retombées de cette démarche qui demeure prometteuse.

24 Ce sera un plaisir pour mon équipe et moi d'expliquer plus en détail aux parlementaires chacun des sujets et, ainsi, de contribuer à ma façon au contrôle parlementaire et à la saine gestion des fonds publics.

Faits saillants

Objectifs des travaux

Le crédit d'impôt pour solidarité a notamment pour objet de protéger le pouvoir d'achat des ménages à faible ou à moyen revenu. Instauré le 1^{er} juillet 2011, il a remplacé le crédit d'impôt remboursable pour la taxe de vente du Québec (TVQ), celui pour les particuliers habitant un village nordique et le remboursement d'impôts fonciers.

Le nouveau crédit d'impôt a été conçu par le ministère des Finances du Québec (MFQ), alors que la responsabilité de sa mise en place et de son administration a été confiée à Revenu Québec. En 2012, 1,7 milliard de dollars ont été accordés par l'intermédiaire de cette mesure, et ce, à près de 2,7 millions de ménages.

Les travaux de vérification visaient les objectifs suivants :

- s'assurer que le MFQ a conçu le crédit d'impôt de façon à atteindre les objectifs y afférents de façon efficace et économique ;
- s'assurer que Revenu Québec gère le crédit d'impôt pour solidarité avec un souci d'efficacité et d'équité.

Cette vérification ne visait pas à remettre en question l'objectif et le bien-fondé de l'aide financière accordée aux ménages à faible ou à moyen revenu.

Le rapport entier est disponible au www.vgq.qc.ca.

Résultats de la vérification

Nous présentons ci-dessous les principaux constats que nous avons faits lors de la vérification concernant le crédit d'impôt pour solidarité.

Alors que les prévisions du MFQ indiquaient que le crédit d'impôt pour solidarité occasionnerait des dépenses de l'ordre de 1,35 milliard de dollars en 2012, celles-ci ont plutôt été de 1,71 milliard.

Le MFQ n'a pas analysé les différents scénarios possibles avant de choisir le mode de fonctionnement du crédit d'impôt et d'en confier la gestion à Revenu Québec. Cet exercice aurait notamment permis de déterminer les risques liés à l'atteinte des objectifs et l'estimation des coûts d'implantation et de gestion.

Le MFQ n'a pas considéré tous les effets potentiels des changements apportés aux paramètres choisis. Ainsi, il n'a pas tenu compte des effets de ces changements sur le nombre de ménages se déclarant admissibles à la composante liée au logement. Le nombre de ménages admis est passé de moins de 1,2 million à plus de 2 millions.

Le processus instauré par Revenu Québec pour administrer le crédit d'impôt ne comprend pas tous les contrôles nécessaires pour déterminer l'admissibilité des ménages et s'assurer que les sommes qui leur sont versées correspondent à celles auxquelles ils ont droit. Par exemple, en utilisant l'information de mars 2013 provenant d'un répertoire de données de Revenu Québec, nous avons observé que 34 % de 807 784 bénéficiaires ayant déclaré vivre seuls partageaient leur logement durant ce même mois. En recalculant les sommes allouées à partir de cette information, nous avons estimé qu'environ 80 millions de dollars par année auraient été versés en trop. Au moment de mettre fin à notre vérification, Revenu Québec était en train de mettre en place des contrôles pour détecter et corriger ces situations.

Le système informatique, dont les coûts étaient de 33,8 millions au moment de sa livraison (mars 2013), ne permet pas de soutenir adéquatement les processus de travail liés au crédit d'impôt pour solidarité. Certains des avantages énumérés dans le dossier d'affaires initial n'ont été que partiellement concrétisés. De plus, depuis la livraison du système, des travaux d'amélioration et de mise à niveau de 6,7 millions ont été jugés nécessaires.

Revenu Québec n'effectue pas le suivi des coûts liés à la gestion du crédit d'impôt puisqu'il ne produit pas l'information de gestion qui lui permettrait de le faire. En 2013-2014, les coûts de gestion ont excédé d'environ 3 millions de dollars ceux qui avaient été approuvés. De plus, 192 équivalents temps complet ont été utilisés plutôt que les 154 prévus initialement.

Recommandations

Le Vérificateur général a formulé des recommandations à l'intention du MFQ et de Revenu Québec. Celles-ci sont présentées intégralement ci-contre.

Les entités vérifiées ont eu l'occasion de transmettre leurs commentaires, qui sont reproduits dans la section Commentaires des entités vérifiées.

Nous tenons à souligner qu'elles ont adhéré à toutes les recommandations.

Recommandations au ministère

- 1 Analyser, en collaboration avec les entités concernées, les différents scénarios visant l'atteinte des objectifs liés au crédit d'impôt pour solidarité et apporter les modifications nécessaires pour optimiser l'efficacité et l'efficacité de la mesure.**
- 2 Effectuer, en collaboration avec Revenu Québec, un suivi des résultats associés au crédit d'impôt pour solidarité afin notamment de voir si les objectifs fixés sont atteints, si les paramètres choisis sont applicables et si la dépense fiscale est conforme aux prévisions et, le cas échéant, apporter les modifications nécessaires.**

Recommandations à Revenu Québec

- 3 Déterminer et mettre en place des contrôles afin que les sommes soient versées en conformité avec les paramètres du crédit d'impôt pour solidarité.**
 - 4 Veiller à ce que le système informatique soutienne les processus de travail liés au crédit d'impôt pour solidarité et à ce que, pour les projets à venir, des balises soient mises en place afin de s'assurer que :

 - le processus d'assurance qualité est appliqué comme il se doit ;
 - le bilan de fermeture inclut l'information pertinente et est communiqué aux instances de gouvernance.**
 - 5 Exercer un suivi et une reddition de comptes portant sur les coûts et les efforts liés à l'administration du crédit d'impôt pour solidarité ainsi que sur la performance des activités qui y sont associées.**
-

Faits saillants

Objectifs des travaux

La persévérance et la réussite scolaires comportent des enjeux importants, notamment à l'égard du taux de diplomation et de qualification et du taux de sorties sans diplôme ni qualification (aussi appelé taux de décrochage).

En 2012-2013, les services éducatifs dans les commissions scolaires et les établissements privés subventionnés ont coûté près de 12 milliards de dollars.

La vérification visait à nous assurer que :

- le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) oriente et soutient la réussite scolaire des élèves, et rend compte de la situation ;
- les commissions scolaires vérifiées favorisent la réussite scolaire et elles en rendent compte.

Le rapport entier est disponible au www.vgq.qc.ca.

Résultats de la vérification

Nous présentons ci-dessous les principaux constats que nous avons faits lors de la vérification concernant la réussite scolaire des jeunes de moins de 20 ans.

Le ministère n'exerce pas pleinement son leadership auprès des commissions scolaires à l'égard de la persévérance et de la réussite scolaires.

Plusieurs indicateurs et statistiques produits par le MELS comportent des particularités qui rendent leur interprétation ardue et réduisent leur pertinence pour le lecteur. De plus, ils sont dispersés dans plusieurs publications, ce qui peut créer de la confusion. De même, le MELS analyse peu l'information de gestion.

Des données nécessaires pour établir les priorités sont manquantes ou ne sont pas communiquées. C'est le cas pour certains groupes de jeunes dont la réussite pourrait être compromise. Il en est de même pour déceler le plus rapidement possible les jeunes qui risquent d'éprouver des difficultés tout au long de leur parcours scolaire.

De nombreuses priorités et orientations ministérielles ont été élaborées et se sont accumulées au fil du temps. Elles ne sont pas nécessairement fondées sur une vision intégrée des besoins prioritaires et d'une analyse des enjeux, ce qui ne permet pas d'orienter clairement les actions dans une perspective à long terme.

Le cycle de gestion entre le ministère, les commissions scolaires et les établissements n'est pas encore au point. Le MELS n'a pas exigé qu'il y ait un synchronisme quant à la durée et à l'échéance entre les conventions de partenariat, son propre plan stratégique et ceux des commissions scolaires. De plus, 32 conventions de partenariat échues de 2010-2011 à 2012-2013 ne sont toujours pas renouvelées.

Le suivi que fait le MELS de la convention de partenariat de chaque commission scolaire n'est pas effectué de façon rigoureuse ni communiqué officiellement sur une base régulière. Cela ne permet pas aux commissions scolaires de faire les ajustements requis au moment opportun.

Les commissions scolaires ont entrepris une démarche de gestion davantage axée sur les résultats. La convention de partenariat a ramené la persévérance et la réussite scolaires des jeunes au cœur des priorités des commissions scolaires et de leurs établissements. Cependant, certains principes ne sont pas encore maîtrisés par les commissions scolaires, notamment à l'égard de la détermination des priorités d'intervention, de la reddition de comptes et de l'évaluation de la contribution de leurs établissements à l'atteinte des objectifs.

Recommandations

Le Vérificateur général a formulé des recommandations à l'intention du MELS et des quatre commissions scolaires vérifiées. Celles-ci sont présentées en partie ci-contre.

Les entités vérifiées ont eu l'occasion de transmettre leurs commentaires, qui sont reproduits dans la section Commentaires des entités vérifiées.

Nous tenons à souligner que le MELS a adhéré aux recommandations, sauf à celle portant sur l'élaboration d'un portrait évolutif et à jour. C'est pourquoi le lecteur trouvera notre réaction à la suite des commentaires du ministère. Les commissions scolaires ont adhéré à toutes les recommandations.

Recommandations au ministère

- 1 Déterminer les indicateurs et les statistiques les plus pertinents quant à la performance des jeunes et aux facteurs liés à la vie scolaire qui les rendent vulnérables par rapport à leur persévérance et à leur réussite scolaires.**
- 2 Structurer l'information de gestion et l'analyser afin de disposer d'un portrait évolutif et à jour de la performance des jeunes et des facteurs liés à la vie scolaire qui les rendent vulnérables par rapport à leur persévérance et à leur réussite scolaires. Ce portrait doit notamment comprendre :**
 - de l'information concernant les groupes de jeunes dont la réussite risque d'être compromise ;
 - des données pour déceler plus rapidement les jeunes qui risquent d'éprouver des difficultés tout au long de leur parcours scolaire.
- 3 Définir une vision d'ensemble et cohérente des actions à mener pour améliorer la persévérance et la réussite scolaires. Pour ce faire, il faut :**
 - établir des priorités et des orientations ministérielles associées à des objectifs basés sur le portrait évolutif qui a été dressé, lequel découle de l'analyse des indicateurs et des statistiques pertinents ;
 - effectuer un suivi permettant d'évaluer les résultats obtenus et de mesurer l'impact des actions menées par les acteurs.
- 4 Établir un cycle de gestion assurant le synchronisme de ses documents de planification avec ceux des commissions scolaires afin d'assurer la cohérence des actions liées à l'amélioration de la persévérance et de la réussite scolaires.**
- 5 Effectuer un suivi rigoureux et régulier des conventions de partenariat.**

Recommandation au ministère et aux commissions scolaires

- 7 S'assurer de renouveler en temps opportun les conventions de partenariat.**
-

Recommandations aux commissions scolaires

- 8 Améliorer la convention de partenariat à l'égard de la cohérence des indicateurs et des cibles par rapport aux priorités d'intervention et aux objectifs.**
 - 9 Présenter, dans leur rapport annuel, une information comparable, exacte, cohérente et suffisante pour apprécier les résultats obtenus concernant la convention de partenariat.**
-



Signification du logo

Un édifice bien reconnaissable, le parlement, où siège l'Assemblée nationale, autorité de qui le Vérificateur général tient sa mission et à qui il rend compte.

Trois traits dynamiques, illustrant à la fois :

- les trois types de vérifications réalisées par son personnel, à savoir la vérification financière, celle de la conformité avec les lois, les règlements, les politiques et les directives ainsi que la vérification de l'optimisation des ressources ;
- les trois éléments qui sont examinés lors des travaux en matière d'optimisation des ressources : l'économie, l'efficacité et l'efficacité ;
- les trois domaines – social, économique et environnemental – liés aux enjeux concernant le développement durable.

Véritable signe distinctif, le logo du Vérificateur général illustre bien que cette institution, en constante évolution, vise à seconder les élus dans leur volonté d'assurer la saine gestion des fonds publics, au bénéfice des citoyennes et citoyens du Québec.

Le vérificateur général par intérim



Le 29 novembre 2011, le président de l'Assemblée nationale a nommé M. Michel Samson vérificateur général par intérim.

Depuis le 1^{er} janvier 2008, M. Samson occupait la fonction de vérificateur général adjoint. Il était responsable de plusieurs équipes d'experts chargés d'effectuer des vérifications de l'optimisation des ressources auprès d'entités gouvernementales dont l'envergure et la vocation étaient très variées. Les travaux qu'il dirigeait touchaient surtout l'éducation, le transport, la culture et les finances. En outre, depuis 2010, il supervisait la direction générale qui offre à l'interne des services-conseils en optimisation des ressources.

C'est en 1990 que M. Samson a répondu à l'appel du Vérificateur général. Il a d'abord travaillé pendant six ans à Québec comme professionnel, affecté principalement à la vérification de l'optimisation des ressources. Il a ensuite accepté un poste de direction au bureau de Montréal; ses dossiers concernaient aussi bien la vérification financière que celle relative à la gestion.

Son engagement et sa polyvalence ont porté leurs fruits, puisqu'il est devenu en 2003 directeur principal, revenant ainsi à Québec pour diriger jusqu'en 2005 une trentaine de personnes. Il a été à l'origine de nombreux rapports faisant le point sur les pratiques utilisées au sein de l'Administration et sur l'information financière qu'on y produit. Il s'est occupé de secteurs clés, ce qui lui a permis de démontrer sa capacité de mener à terme des interventions particulièrement exigeantes. L'éducation, la justice, la modernisation de la gestion gouvernementale et les systèmes informatiques correspondaient aux grands volets de son mandat.

Dans les dernières années, M. Samson a chapeauté quatre directions de vérification spécialisées en optimisation des ressources. Il a conduit une part notable des missions réalisées à cet égard pour le compte de l'Assemblée nationale. Par ailleurs, depuis son embauche, il a souvent participé à des vérifications particulières ou veillé à leur exécution.

En ce qui a trait à ses autres activités professionnelles, ce gestionnaire d'expérience a contribué aux efforts déployés par l'ensemble des vérificateurs législatifs canadiens pour favoriser la qualité de l'information sur la performance publiée dans le secteur public. De plus, il a animé à maintes reprises des sessions de formation sur la vérification de l'optimisation des ressources (Institut des vérificateurs internes, Cour des Comptes du Maroc, etc.). Enfin, il a fait partie de multiples comités internes, dont celui qui a assuré de 2000 à 2006 la planification stratégique de l'organisation.

Avant d'entrer au service du Vérificateur général, Michel Samson a travaillé pour deux cabinets comptables. En tant qu'associé, il a accompli des travaux de vérification financière auprès de PME appartenant au secteur manufacturier.

Membre de l'Ordre des comptables agréés du Québec depuis 1984, lequel a été intégré à l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec en mai 2012, il détient un baccalauréat en administration des affaires et une licence en sciences comptables; ces diplômes lui ont été décernés par l'Université Laval en 1981. D'autre part, l'Ordre des CPA du Québec a décerné à M. Samson le prix Excellence CPA en mai 2014. Il a aussi remporté le 29 mai 2014 le prix CPA Émérite, attribué par les regroupements des CPA de Chaudière-Appalaches et de Québec.

Cette publication
est rédigée par le



Québec

750, boulevard Charest Est, bureau 300
Québec (Québec) G1K 9J6
Tél.: 418 691-5900 • Téléc.: 418 644-4460

Montréal

770, rue Sherbrooke Ouest, bureau 1910
Montréal (Québec) H3A 1G1
Tél.: 514 873-4184 • Téléc.: 514 873-7665

Internet

Courriel : verificateur.general@vgq.qc.ca
Site Web : <http://www.vgq.qc.ca>

Le rapport est disponible dans notre site Web.

Protection des droits de propriété intellectuelle du Vérificateur général du Québec

Quiconque peut, sans autorisation ni frais, mais à la condition de mentionner la source, reproduire sous quelque support des extraits tirés de ce document, sauf s'il le fait à des fins de commercialisation. Dans ce cas, une autorisation préalable doit être obtenue auprès du Vérificateur général.

Dépôt légal – 2014

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

